



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour les filières viandes rouges du 13 juin 2017

Le conseil spécialisé pour les filières viandes rouges s'est réuni le 13 juin 2017, sous la présidence de Bruno Colin. Retour sur les points forts abordés lors de cette réunion.

Enjeux du Brexit pour la filière française des ruminants et équidés

Le Conseil européen a officiellement autorisé la Commission à ouvrir les négociations avec le Royaume-Uni le 22 mai dernier pour sa phase de retrait de l'Union européenne. Le Conseil devrait réaliser une première évaluation de l'avancée des négociations vers septembre-octobre et pourrait alors autoriser la Commission à débiter parallèlement les négociations sur le futur **cadre** de la relation entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est chargé de participer à l'élaboration de la position française, sous l'égide du secrétariat général des affaires européennes rattaché au Premier ministre. L'expertise des enjeux par filière est en cours, appuyée par les débats dans le cadre des conseils spécialisés. Les négociations avec le Royaume-Uni s'annoncent très complexes et l'adoption de l'accord de retrait nécessitera l'approbation du Parlement européen et la majorité qualifiée au Conseil. Tout reste à faire...

Concernant la **filière ovine**, le Royaume-Uni, premier pays producteur de viande ovine de l'Union européenne, représente plus du tiers de la production communautaire. Il est aussi le premier pays exportateur de viande ovine, à destination de l'Union européenne principalement. La France s'y approvisionne très largement : elle est son premier client et achète à elle seule plus de la moitié des quantités livrées par le Royaume-Uni à l'Union européenne. Le Royaume-Uni est également le premier importateur de viande ovine réfrigérée ou congelée, qui provient pour l'essentiel de Nouvelle-Zélande. Ses importations en provenance de l'UE sont beaucoup plus limitées, son principal fournisseur est l'Irlande.

Concernant la **filière bovine**, le Royaume-Uni est le troisième producteur de viande bovine, derrière la France et l'Allemagne. Il est importateur net en viande bovine et s'approvisionne principalement en Irlande. La France importe plus de viandes provenant du Royaume-Uni qu'elle n'en exporte vers cette destination. Les échanges sont toutefois limités et le déficit de la balance commerciale française vis-à-vis du Royaume-Uni s'est amenuisé ces dernières années.

Pour en savoir plus :

<http://www.franceagrimer.fr/content/download/46776/447250/file/Commerce%20agroalimentaire%20entre%20la%20France%20et%20le%20RU.pdf>

Une vigilance particulière devra être observée sur les conditions du retrait du Royaume-Uni, spécialement vis-à-vis des contingents OMC consentis à certains pays tiers, notamment la Nouvelle-Zélande dans le secteur de la viande ovine. Par ailleurs, le report éventuel des livraisons intra-européennes, jusqu'alors destinées au Royaume-Uni, vers les autres pays de l'Union européenne, constitue également une source d'inquiétude pour la filière française, concernant l'équilibre du marché européen. Cependant, le Royaume-Uni est loin d'être autosuffisant et sa dépendance aux importations s'est accrue au cours des dernières années, même si le pays affiche l'objectif inverse. Enfin, la situation particulière de l'Irlande, qui entretient des relations commerciales étroites avec le Royaume-Uni interpelle. Outre la question sensible du rétablissement d'une frontière physique avec l'Irlande du Nord qui pourrait raviver les conflits sur l'île, les échanges transfrontières entre nord et sud sont loin d'être négligeables. L'Irlande cherche aujourd'hui à développer des marchés alternatifs à l'export, notamment pour s'émanciper du débouché anglais.

Stratégie de la filière viande bovine irlandaise à l'horizon 2025 : agriculteurs, industriels et pouvoirs publics réunis pour exporter plus

L'élevage et notamment l'élevage bovin est une composante essentielle de l'économie de l'île d'Émeraude, composée à 80 % de prairies, contre 40 % en moyenne dans l'Union européenne. Les pâturages y sont les plus productifs de toute l'Europe. Le secteur bovin représente plus de 30 % de la valeur de la production agricole de l'Irlande, qui occupe la cinquième place des exportateurs nets de viande de bœuf dans le monde. Mais c'est aussi, juste derrière la filière ovine, le secteur agricole qui dégage le moins de revenu à l'hectare (358 €/ha en 2016 contre 924 €/ha pour le secteur laitier irlandais).

À partir d'une grille d'analyse mesurant forces et faiblesses, opportunités et menaces pour ce secteur, la filière bovine irlandaise a construit une stratégie à l'horizon 2025 en s'appuyant sur les perspectives de croissance de la demande mondiale en protéines, notamment animales dans les pays en voie de

développement. Autre atout pour la filière irlandaise, le bœuf nourri à l'herbe bénéficie d'une bonne image en termes d'environnement et surtout de qualité sanitaire, en particulier auprès des acheteurs du continent asiatique. Forte de ces constats, la filière irlandaise s'est fixé cinq priorités : améliorer la compétitivité des exploitations, améliorer l'interaction dans la chaîne d'approvisionnement et les flux d'information, promouvoir sa réputation à l'international, créer plus de valeur ajoutée grâce à la recherche et l'innovation, préserver l'environnement et encourager la durabilité. Plusieurs chantiers innovants ont été mis en place au cours des dernières années :

- **Beef Data and Genomics Programme**, un projet doté de 300 millions d'euros sur 6 ans, pour remédier aux faiblesses génétiques dans le cheptel des vaches allaitantes, améliorer la rentabilité et réduire les émissions de gaz à effet de serre, grâce à une collecte de données à grande échelle ;

- **Meat Technology Ireland**, un programme de recherche et d'innovation concernant la transformation de la viande de bœuf et d'agneau, cofinancé par l'État et l'industrie ;

En amont, l'amélioration de la compétitivité des exploitations irlandaises passe par des fermes de démonstration et un programme de transfert de compétences. En aval, l'ambition de l'Irlande à l'export se traduit par l'ouverture de nouveaux marchés et un programme plus soutenu de missions commerciales. Enfin, la filière bovine s'appuie aussi sur son image verte et nature pour valoriser sa production à l'exportation à travers le programme de développement durable et la charte Origin Green, mis en place par les pouvoirs publics, le secteur privé et les producteurs par le biais de Bord Bia, l'office de promotion des produits agroalimentaires irlandais : <http://www.origingreen.ie/fr/>

Aides à l'expérimentation et à l'élaboration de méthodes et d'outils d'appui technique en exploitation : bilan 2017 et perspectives 2018

Le bilan de l'appel à projets 2017 d'appui à l'expérimentation a été présenté au conseil : 8 projets, sur 24 dossiers déposés, ont été retenus dans le secteur des ruminants, pour un montant d'aide global de plus de 500 000 €. Les projets d'expérimentation retenus concernent la sélection génétique, la conduite d'élevage, l'efficacité alimentaire, l'autonomie protéique et la réduction des gaz à effet de serre. Il s'agit, par exemple, de développer des conduites de finition plus efficaces pour les Blondes d'Aquitaine, d'optimiser l'implantation des prairies d'association et multi espèces dans les élevages, ou bien encore d'optimiser les apports azotés dans les rations pour agneaux de bergerie en vue de gagner en autonomie protéique. Enfin, l'évolution du logiciel national Téovin, outil de référence des techniciens ovins pour le conseil et l'aide à la décision, sera également soutenue par l'État dans le cadre du volet de l'appel à projets consacré aux outils d'aide à la décision.

L'appel à projets pour 2018 sera prochainement publié, après validation par le conseil d'administration de FranceAgriMer. L'établissement envisage une aide pluriannuelle, avec un calendrier de versement sur trois ans permettant de garantir le financement de projets qui s'inscrivent dans la durée.

Un bilan de l'appui technique régionalisé, financé par le Casdar (compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural), a également été présenté aux membres du conseil. La quasi-totalité de ce budget est consacré aux filières animales. En 2017, la réduction des coûts de production et l'autonomie alimentaire des élevages restent les deux actions principales menées au titre de l'appui technique en région. Une réflexion est en cours concernant le devenir de ce dispositif dans un contexte de forte diminution des enveloppes.

Poursuite du soutien public en faveur des centres d'élevage, stations de contrôle individuel et stations de contrôle sur descendance des espèces bovine et ovine

Le conseil spécialisé a accueilli favorablement deux projets de décisions de la directrice générale de FranceAgriMer qui visent à assurer la poursuite du dispositif de soutien public au financement des centres d'élevage, stations de contrôle individuel et stations de contrôle sur descendance des espèces bovine et ovine. Ces structures jouent en effet un rôle essentiel pour l'amélioration de la qualité génétique des cheptels ovin et bovin français.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au conseil spécialisé du 13 juin 2017 : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-rouges>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr